

Rapport annuel



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR EST (COMBOURG ET MOTTE AUX ANGLAIS) Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014 SUR LE SECTEUR COMBOURG 10	
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014 SUR LE SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS	11
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR OUEST (TINTENIAC) Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 12	
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014 SUR LE SECTEUR TINTENIAC	13
■	RECETTES D'EXPLOITATION	14
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	15
■	QUALITE DE L'EAU	15
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	16
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	17
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	19
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	20
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	21
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	21
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	21
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	21
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	21
■	AMORTISSEMENTS REALISES	22
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	22
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	23
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	23
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	23

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service eau potable de la CC BRETAGNE ROMANTIQUE regroupe les communes de BONNEMAIN, CARDROC, COMBOURG, CUGUEN, DINGE, HEDE, LA BAUSSAINE, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LANRIGAN, LES IFFS, LONGAULNAY, LOURMAIS, MEILLAC, MESNIL-ROC'H, PLES DER, PLEUGUENEUC, QUEBRIAC, SAINT-BRIEUC-DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-LEGER-DES-PRES, SAINT-THUAL, TINTENIAC, TREMEHEUC, TREVERIEN et TRIMER.

Le service eau potable exerce la compétence production et distribution.

TRESSE, commune déléguée de MESNIL-ROC'H (CC BRETAGNE ROMANTIQUE) n'est pas desservie par ce service d'eau potable, mais par le SME de Beaufort.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

36 200 habitants

Population totale en vigueur en 2023 (données Insee : Populations légales millésimées 2020- Décret N° 2022-1702 du 29 décembre 2022) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Au 1er janvier 2020, la CC BRETAGNE ROMANTIQUE exerce la compétence eau potable sur son territoire. Elle conserve les contrats d'affermage existants sur chaque entité d'origine (production et distribution).

Au 1^{er} janvier 2023 :

Secteur distribution Est : Communes de l'ex-SIE de la Motte aux Anglais

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2022. La durée du contrat est de 7 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur distribution Est : Combourg

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur distribution Ouest : Communes de l'ex-SIE de la région de Tinténiac

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur production : Ex-Syndicat mixte de production d'Ille-et-Rance (SPIR)

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 11 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Au 1^{er} janvier 2024, les contrats distribution SAUR des secteurs Est et Ouest fusionnent.

Secteur distribution CC Bretagne romantique

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2024. La durée du contrat est de 5 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur production CC Bretagne romantique

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 11 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ **CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT**

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Import/Export	DINAN AGGLOMERATION	<u>Import Robital (22)</u> : mini : 680 000m3/an <u>Import Tréfumel</u> : mini : 200 000m3/an <u>Export Bleuquen (secours)</u> : 36 m3/h vers St Juvat 76 m3/h vers Evran	2021	5
d'Import	CEBR	mini 150 000 m3/an	2015	15
d'Import/Export	CEBR	200 000 m3/an (échange d'eau)	2017	12
d'Import/Export	CEBR (CC VAL D'ILLE – AUBIGNE)	580 000 m3/an (échange d'eau)	2021	1
d'Import/Export	EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	mini : 7 000 m3/an (échange d'eau)	2020	8

■ **RESSOURCES EN EAU**

● *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation	Observations
Forage de Bleuquen 22 EVRAN	150	331 443	339 418	+2,41 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 27/12/1999
La Gentière Puits n°1 COMBOURG	25	80 450	80 548	+0,12 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 25/07/2008 (120 000 m3/an)
Puits et forage de Linquéniac LONGAULNAY	50	164 637	160 568	-2,47 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 23/12/2002 (330 000 m3/an)
Forage du Masse DINGE	50	117 525	130 891	+11,37 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 03/12/1998
Puits de l'Herbage DINGE	20	19 506	14 083	-27,80 %	
Forage de la Gare MONTREUIL-SUR-ILLE	30	29 581	50 621	+71,13 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 19/06/2001
Forage du Ponçonnet MEILLAC	19	63 314	59 443	-6,11 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 14/04/2000 (146 000 m3/an)
Forage 1 et 2 La Ferrière PLES DER	42	196 969	187 447	-4,83 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 10/09/2015 (365 000 m3/an)
Total des prélèvements [m³]		1 003 425	1 023 019	+1,95 %	

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]	Variation	Part 2023
EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	252	9	-96,43 %	0,00 %
CEBR	980 979	906 826	-7,56 %	49,77 %
DINAN AGGLO	806 767	915 374	+13,46 %	50,23 %
Total import [m³]	1 787 998	1 822 209	+1,91 %	100,00 %

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation
Usine de Bleuquen 22 - EVRAN	1 900	331 443	339 418	+2,41 %
Usine du Ponçonnet MEILLAC		74 157	65 757	-11,33 %
Usine de La Gentière COMBOURG	600	85 856	84 451	-1,64 %
Usine de Linquéniaac LONGAULNAY		162 733	158 586	-2,55 %
Usine de La Ferrière PLESDER	1 000	188 675	179 083	-5,08 %
Usine de Couabrac DINGE	1 200	162 093	184 253	+13,67 %
Total produit [m³]		1 004 957	1 011 548	+0,66 %

Le rendement de l'usine Bleuquen est en 2023 de 100 %, du même ordre qu'en 2022 (100%).

Le rendement de l'usine Linquéniaac est en 2023 de 99%, du même ordre qu'en 2022 (99%).

Le rendement de l'usine La Ferrière est en 2023 de 96 %, du même ordre qu'en 2022 (96%)

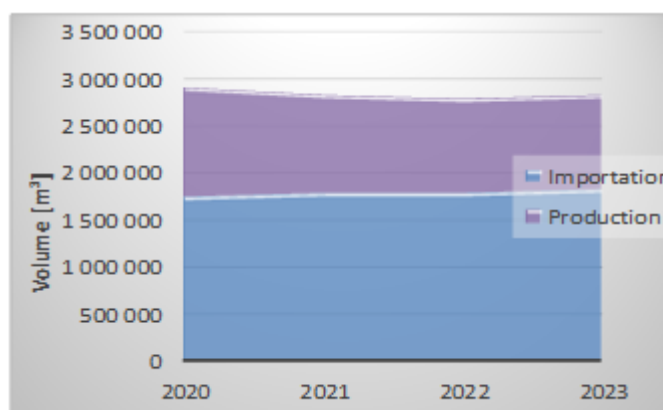
Le rendement de l'usine de Couabrac est en 2023 de 94 %, en baisse par rapport à 2022(97%).

Le rendement 2023 des usines de La Gentière et du Ponçonnet est supérieur à 100 %, lié à des imprécisions de comptage.

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation	Part 2023
Ressources propres	1 004 957	1 011 548	+0,66 %	35,70 %
Importations	1 787 998	1 822 209	+1,91 %	64,30 %
Total général	2 792 955	2 833 757	+1,46 %	100%

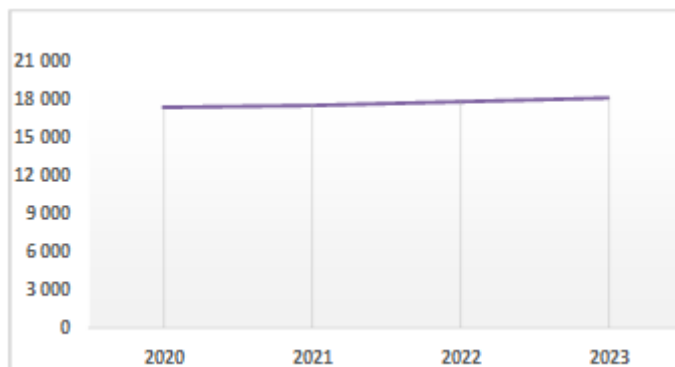
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2022	2023	Variation
Nombre total d'abonnés	17 749	18 023	+1,54 %

• Evolution du nombre total d'abonnés



• Répartition des abonnés par commune

BONNEMAIN	816
CARDROC	260
COMBOURG	3 344
CUGUEN	437
DINGE	864
HEDE	1 176
LA BAUSSAINE	300
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	349
LA CHAPELLE-CHAUSSEE	5
LANRIGAN	67
LES IFFS	128
LONGAULNAY	238
LOURMAIS	168
MEILLAC	919
MESNIL-ROCH	2 036
PLESDER	417
PLEUGUENEUC	1 029
QUEBRIAC	758
SAINT-BRIEUC-DES-IFFS	132
SAINT-DOMINEUC	1 216
SAINT-LEGER-DES-PRES	144
SAINT-THUAL	481
TINTENIAC	2 010
TREMEHEUC	183
TREVERIEN	440
TRIMER	106
Total des abonnés	18 023

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	1 004 957	1 011 548	+0,66 %
Volume importé	1 787 998	1 822 209	+1,91 %
Volume exporté	- 901 665	-998 581	+10,75 %
Volume mis en distribution	1 891 290	1 835 176	-2,97 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 517 437	1 429 327	-5,81 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	1 517 437	1 429 327	-5,81 %

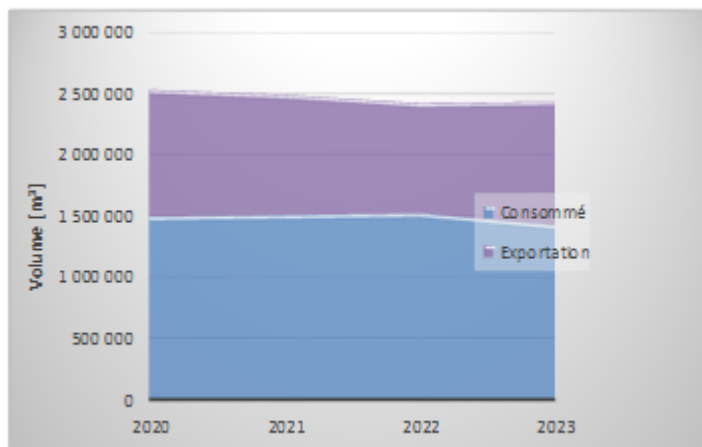
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **79 m³ par an**. Elle était de 85 m³ en 2022.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]	Variation	Part 2023
CEBR	894 122	988 431	+10,55 %	98,98 %
EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	7 543	9 383	+24,39 %	0,94 %
DINAN AGGLO	0	767		0,08 %
Volume total exporté	- 901 665	-998 581	+10,75 %	100%

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 030,3	1 030,2	-0,02 %

Dont 8,841 km d'eau brute.

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
24/11/2022	Tarif eau potable 2023 de la collectivité
26/10/2023	Tarif eau potable 2024 de la collectivité

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2024, les contrats distribution SAUR des secteurs Est et Ouest fusionnent. On applique les nouveaux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2024, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 46,77 € HT

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR EST (COMBOURG et MOTTE AUX ANGLAIS) y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,68	44,69	+15,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,9704	1,1696	+20,53 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	1,0640	1,2780	+20,11 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	1,0171	1,2780	+25,65 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,9587	1,2780	+33,31 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,70	41,50	+1,97 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,626	0,475	-24,12 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,914	0,790	-13,57 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	0,753	0,790	+4,91 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,724	0,790	+9,12 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0488	0,0488	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,18	+5,88 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

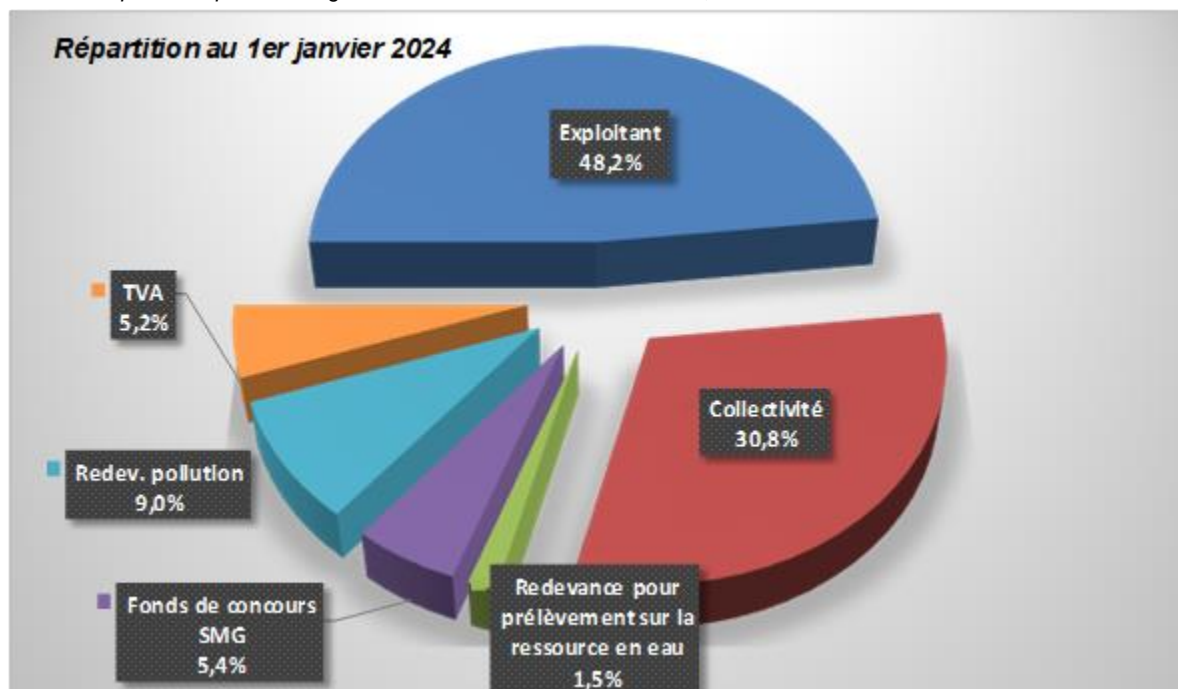
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	162,62	193,71	+19,12 %
Collectivité	138,86	123,70	-10,92 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,86	5,86	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	21,60	+5,88 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	20,01	20,95	+4,70 %
Total [€ TTC]	383,75	401,82	+4,71 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,28 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

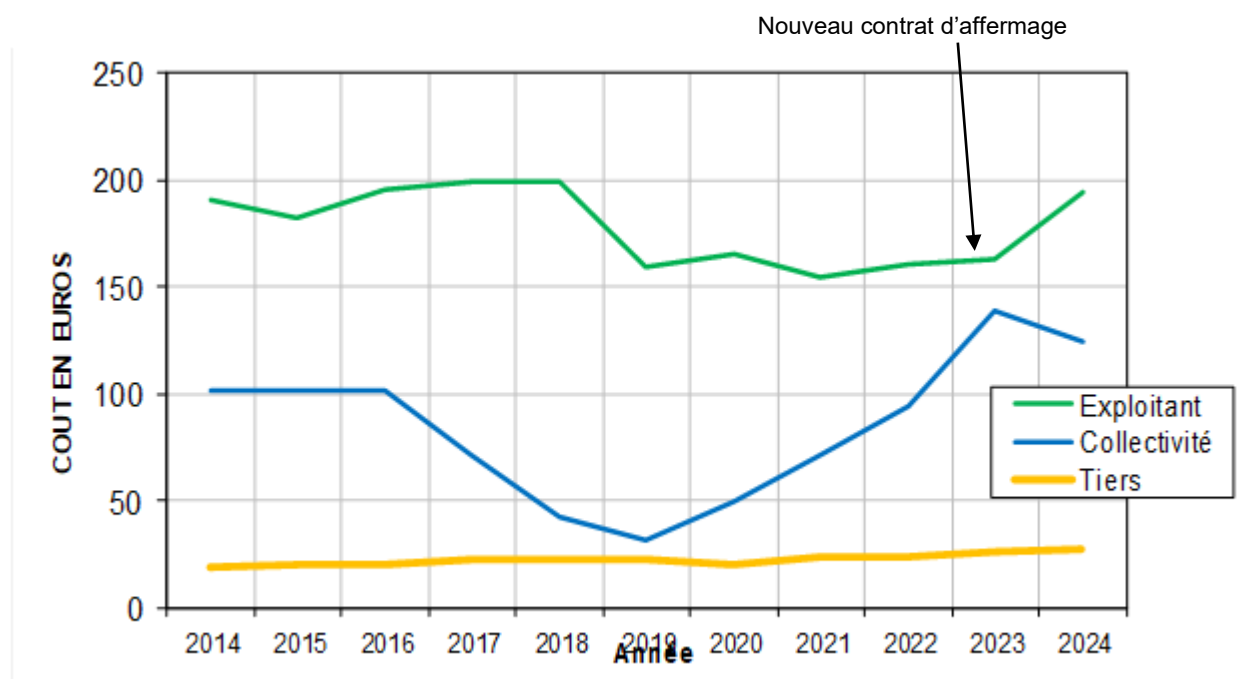
3,35 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014 SUR LE SECTEUR COMBOURG

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014	190,06	101,50	19,20	310,76
2015	182,14	101,50	20,40	304,04
2016	194,80	101,50	20,40	316,70
2017	198,62	71,07	22,92	292,61
2018	199,14	42,60	22,92	264,66
2019	159,60	31,68	22,56	213,84
2020	165,24	49,35	20,40	234,99
2021	154,58	70,95	23,40	248,93
2022	160,10	93,80	24,36	278,26
2023	162,62	138,86	26,26	327,74
2024	193,71	123,70	27,46	344,87



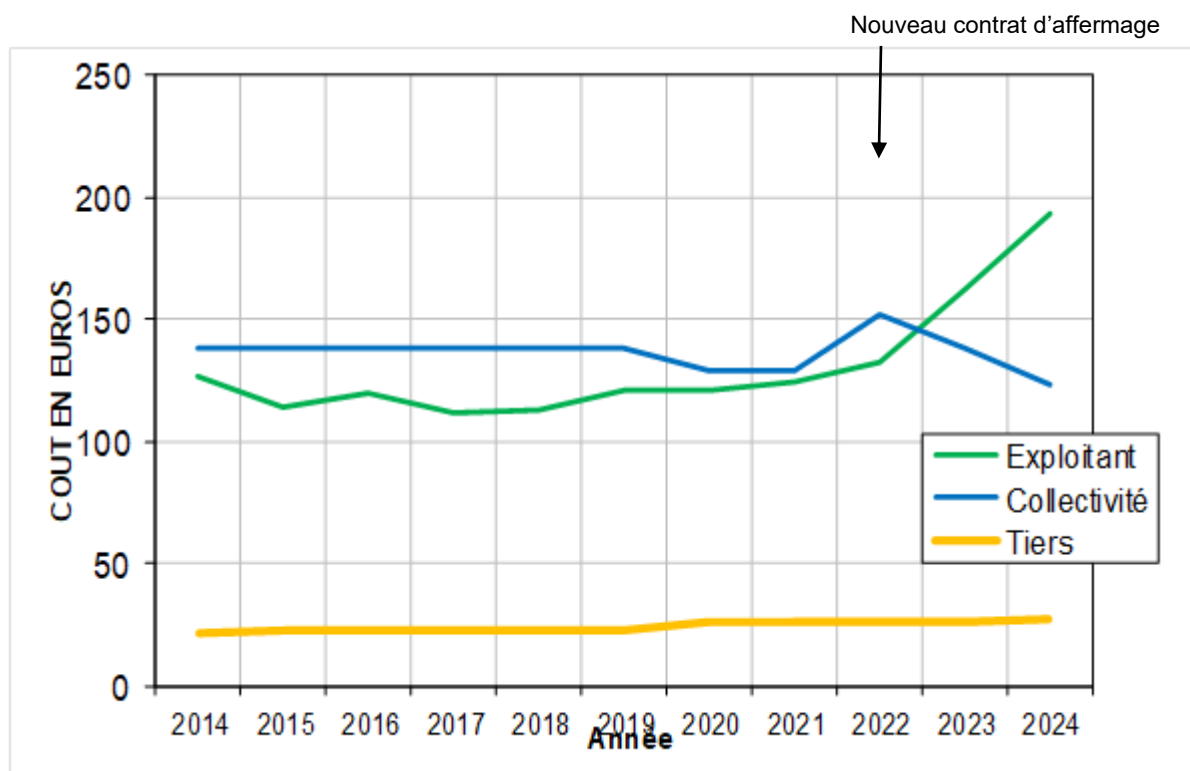
La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a **augmenté de 10,98 %** depuis le début 2014 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014-2024	+1,90 %	+21,87 %	+43,02 %	+10,98 %

■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014 SUR LE SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014	127,50	138,46	22,15	288,11
2015	114,63	138,46	23,36	276,45
2016	119,93	138,46	23,06	281,45
2017	112,26	138,46	22,58	273,30
2018	113,05	138,46	22,66	274,17
2019	120,83	138,46	23,08	282,37
2020	121,03	129,69	26,16	276,88
2021	125,17	129,69	26,16	281,02
2022	132,28	151,80	26,26	310,34
2023	162,62	138,86	26,26	327,74
2024	193,71	123,70	27,46	344,87



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a **augmenté de 19,70%** depuis le début 2014 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014 - 2024	+51,93 %	-10,66 %	+23,97 %	+19,70 %

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR OUEST (TINTENIAC) y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,04	44,69	+3,83 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	1,114	1,1696	+4,99 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	1,257	1,2780	+1,67 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	1,185	1,2780	+7,85 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	1,097	1,2780	+16,50 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,70	41,50	+1,97 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,420	0,475	+13,10 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,756	0,790	+4,50 %
	N° 3 (au-delà de 200 m ³)	0,621	0,790	+27,21 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0445	0,0488	+9,66 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,18	+5,88 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

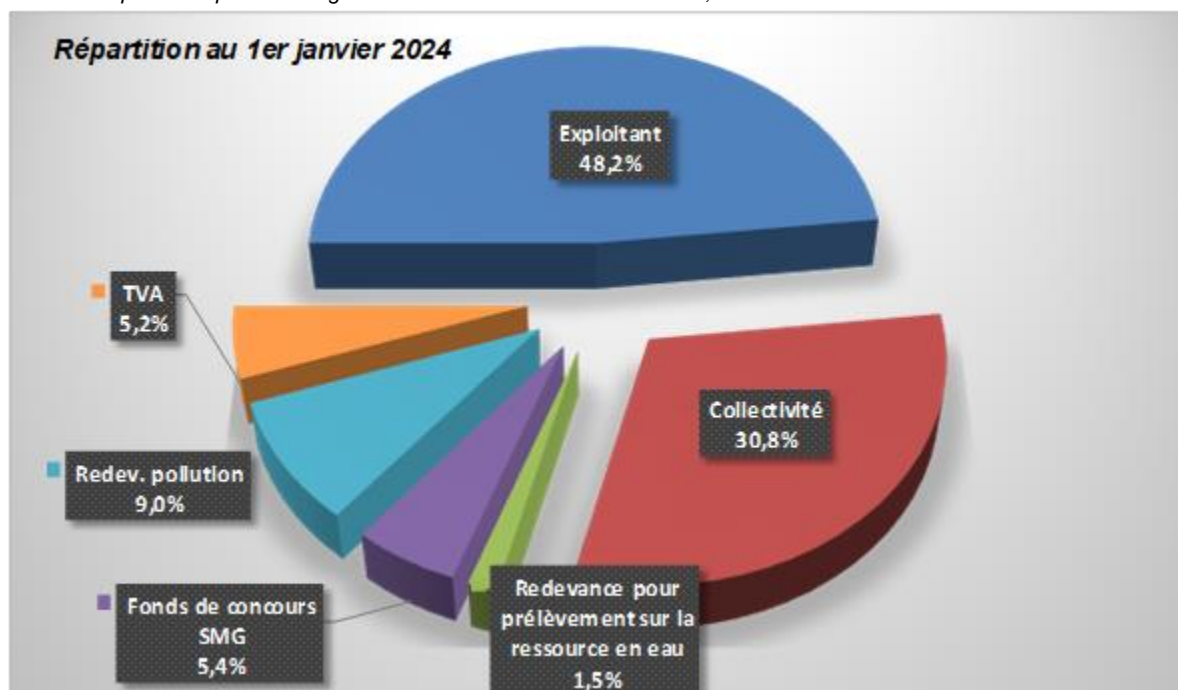
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	188,16	193,71	+2,95 %
Collectivité	117,98	123,70	+4,85 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,34	5,86	+9,74 %
Fonds de concours SMG	20,40	21,60	+5,88 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	20,23	20,95	+3,56 %
Total [€ TTC]	388,11	401,82	+3,53 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,68 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

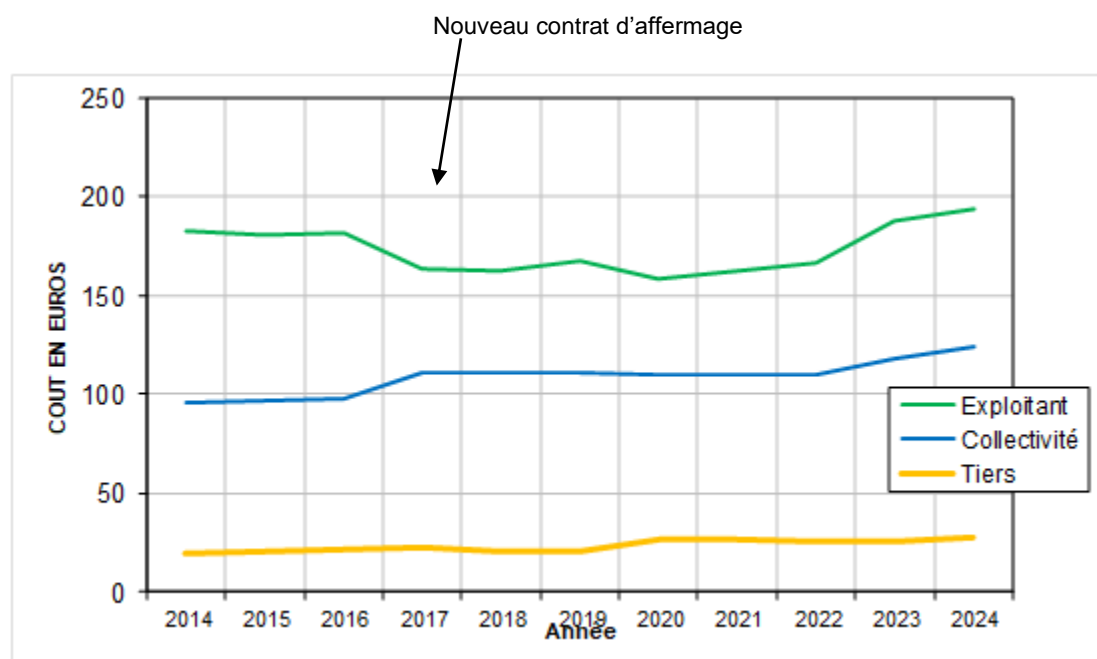
3,35 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014 SUR LE SECTEUR TINTENIAC

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014	182,93	95,77	19,75	298,45
2015	181,08	96,98	20,95	299,01
2016	181,39	98,21	21,79	301,39
2017	163,78	111,00	22,37	297,15
2018	162,47	110,60	20,40	293,47
2019	167,52	110,60	20,40	298,52
2020	158,46	110,44	26,28	295,18
2021	162,82	110,44	26,28	299,54
2022	166,87	110,44	25,74	303,05
2023	188,16	117,98	25,74	331,88
2024	193,71	123,70	27,46	344,87



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de 15,55% depuis le début 2014 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014-2024	+5,89 %	+29,16 %	+39,04 %	+15,55 %

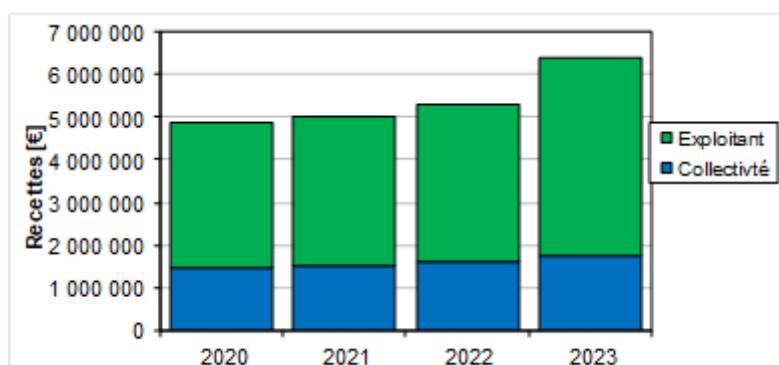
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 480 254,08 €	1 631 120,12 €	+10,19 %
dont abonnements	646 687,61 €	733 984,31 €	+13,50 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 22 869,69 €	- 44 928,26 €	-96,45 %
Recettes de volume exporté	142 117,96 €	161 567,71 €	+13,69 %
Total recettes de vente d'eau	1 599 502,35 €	1 747 759,57 €	+9,27 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	20 979,6923 €	Report régularisation du Py sur l'année 2024	
Total des recettes	1 620 481,58 €	1 747 759,57 €	

- Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 345 054,85 €	2 310 210,93 €	-1,49 %
dont abonnements	616 400,46 €	754 705,67 €	+22,44 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 36 796,98 €	- 5 468,02 €	+85,14 %
Recettes de volume exporté	1 385 673,07 €	2 364 891,32 €	+70,67 %
Total recettes de vente d'eau	3 693 930,94 €	4 669 634,23 €	+26,41 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	- 20 979,23 €	Report régularisation du Py sur l'année 2024	
Total des recettes	3 672 951,71 €	4 669 634,23 €	



Augmentation des recettes de l'exploitant due à prise en compte de la vente d'eau à la CEBR suite à la séparation des contrats de l'ex SPIR au 01/01/2023.

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	113	100 %	-
Conformité physico-chimique	114	100 %	-

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
CCBR/Bleuquen/St Thual (La Baussaine, La Chapelle aux Filtzmeens, Hédé-Bazouge, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, St Domineuc, St Thual, Tinténiac, Tréverien et Trimer)	24,9 [11,6 – 37,4]	Traces	Max : 1,4
CCBR/Linquénic /Longaulnay	9,4 [8,1 – 10,3]	Traces	Max : 0,5
CCBR/Bleuquen/Le Rocher (Cardroc, Les Iffs, St Briec des Iffs)	16,0 [0,0 – 37,4]	Traces	Max : 1,4
CCBR/Plesder/Mesnil R. (Bonnemain, Lourmais, Mesnil Roc'h)	11,7 [7,5 – 15,8]	Traces	Max : 0,6
CCBR/Couabrac/Dingé (Cuguen, Dingé, Lanrigan, St Léger des Prés, Tremeheuc)	18,4 [14,4 – 23,0]	Traces	Max : 1,3
CCBR/Gentière /Combours	37,6 [34,7 – 41,4]	Traces	Max : 0,5
CCBR/Ponçonnet /Combours	19,5 [11,3 – 25,9]	Traces	Max : 0,8

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats, sur l'ensemble des secteurs de distribution, varient entre 3,5 et 33,8 µg/l.

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Forage de Bleuquen

➔	80%	Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	--	------

Forage de La Ferrière

➔	80%	Arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 est en cours de mise en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	--	------

Forage de la Gare

➔	80%	Arrêté préfectoral du 2 octobre 2001 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80%
---	-----	---	-----

Forage du Masse et du Puits L'Herbage

➔	80%	Arrêté préfectoral du 3 décembre 1998 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	---	------

Forage du Ponçonnet

➔	80%	Arrêté préfectoral du 17 avril 2000 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : matérialisation du périmètre rapproché sensible). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	--	------

Puits de La Gentière

➔	80%	Arrêté préfectoral du 25 juillet 2008 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	---	------

Puits et forage de Linquéniac

→	80%	Arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	--	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (Rophemel)

→	80%	L'import vient de la station de Rophemel qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	--	-----

Import d'eau traitée depuis CEBR (Rocher)

→	80 %	L'import vient de la station du Rocher qui traite l'eau prélevée au niveau du forage du Rocher à La Chapelle Chaussée. Pour cet import, un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	---	-------

Import d'eau traitée depuis DINAN AGGLO

→	80 %	Les imports viennent de la station de Dinan Agglo qui traite l'eau prélevée au niveau des retenues du Val et du Pont-Ruffier et de la station d'Evran qui traite l'eau prélevée au niveau du captage du Pas du Hac (commune d'Evran). Pour ces imports, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (CC VAL D'ILLE-AUBIGNE)

→	80%	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquéniac et de Dinan Agglo. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis.	85%
---	-----	--	-----

Import d'eau traitée depuis EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION

→	80%	L'import vient de l'usine du Châtel qui traite l'eau prélevée au niveau du puits du Châtel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	--	-----

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	88 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

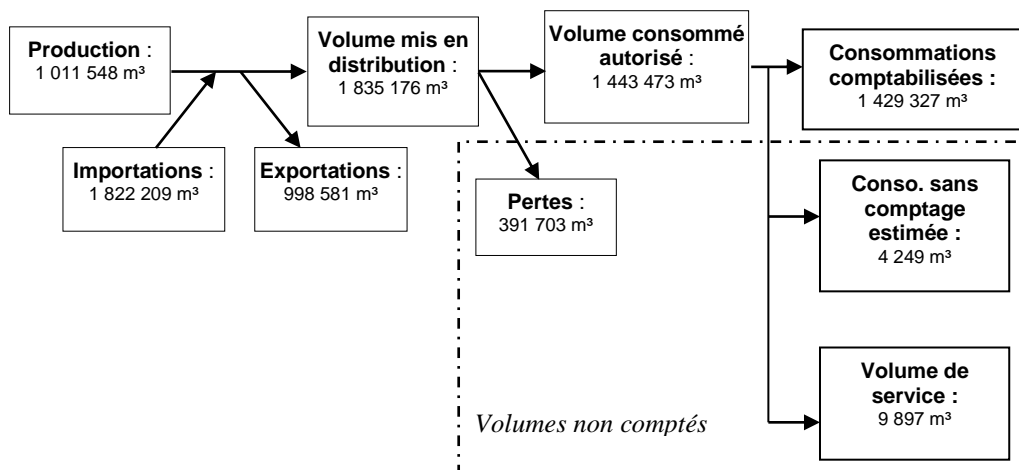
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 249 m³.
Les volumes de service (vidange, purge, lavage de réservoir) sont évalués à 9 897 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	87,0	87,8	87,1	86,2
Détail par secteur :				
Secteur ex-SIE Tinténiac	85,1 %	85,7 %	84,9 %	83,8 %
Secteur ex-SIE Motte aux Anglais	81,1 %	81,0 %	84,0 %	86,2 %
Secteur Combourg	85,3 %	87,8 %	88,1 %	
Secteur ex-SPIR	99,6 %	99,4 %	99,2 %	99,3 %

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,04	0,95	0,99	1,08

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

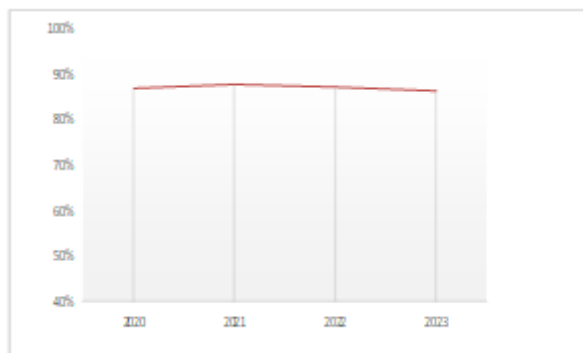
	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,01	0,92	0,96	1,04

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

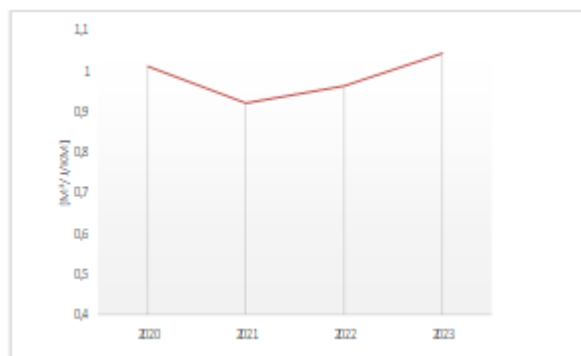
	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,8	6,7	6,5	6,5
Seuil de rendement [%]	66,4 %	66,3 %	66,3 %	66,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.
Renouvellement des réseaux

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	10,851	6,292	9,480	9,826	12,171
% de renouvellement du réseau	1,06 %	0,61%	0,92%	0,95%	1,18%
Détail par secteur :					
Secteur Combours	2,247	0,437	1,867	0,664	
Secteur ex-SIE Motte aux Anglais	1,417	0,590	1,061	3,249	
Secteur ex-SIE Tinténiac	7,187	5,251	6,552	5,913	
Secteur ex-SPIR	0	0,014	0	0	

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,94 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 48,62 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Frais d'études (Schéma directeur + étude de sol voie SNCF)	36 225 €
Réhabilitation étang de Plesder	41 185 €
Réhabilitation station de la Mellerie + carport station du Quilliou	48 353 €
Pose de compteurs de sectorisation	145 228 €
Renouvellement réseau	1 215 932 €
Montant des travaux payés	1 486 923 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre est de 18 177.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	40	40
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,22 %	0,22 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	1 102 561,05 €	913 767,65 €
Remboursements au cours de l'exercice	210 029,40 €	220 045,02 €
dont en intérêts	17 800,68 €	31 251,62 €
dont en capital	192 228,72 €	188 793,40 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2020	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette (année)	1,2	0,9	0,6	0,5

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	22 594,20 €	1 965 750,75 €

Régularisation en 2023 des amortissements non réalisés les années précédentes

■ **PRESENTATION DES PROJETS**

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Accord-cadre - Travaux de renouvellement réseau et branchements	2 290 000 €
Recherche en eau	185 000 €
Décolmatage des forages	100 000 €
Réhabilitations des stations de Couabrac et Bleuquen	215 000 €
Réhabilitation station de Bonnemain	50 000 €
Mise en place de groupe électrogène	65 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	20 710,00 €	8 777,18 €
dont part délégataire	20 710,00 €	8 777,18 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2022	2023
	-	-